

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cas dans notre canton. Il faut observer à ce sujet que l'on pourrait parer à cet inconvénient en procédant à une nouvelle répartition du sol.

Il y a, en effet, certaines contrées où les terrains sont tellement morcelés que l'accès d'un champ n'est souvent possible qu'en passant sur une ou plusieurs autres parcelles.

Quelquefois l'agriculteur est même obligé, lorsqu'il veut labourer un champ, d'empiéter sur la propriété de son voisin.

Le remaniement des parcelles aurait non seulement l'avantage de former des propriétés d'un seul mas, mais notamment d'éviter aux propriétaires des pertes de temps considérables. Le temps coûte cher, ce que trop de personnes ne veulent pas comprendre.

Le conférencier termine avec la réflexion suivante : Puisque nous avons vu des agriculteurs intelligents se réunir en sociétés coopératives pour améliorer les conditions d'achat de semences, d'engrais et de fourrages, et d'autres se former en groupes pour exploiter des laiteries ou pour acheter en commun des batteuses à vapeur, reconnaissant ainsi l'avantage du système mécanique contre l'ancien, le temps n'est peut-être pas éloigné où nous verrons aussi la charrue électrique communale ou coopérative labourer nos champs.

La commission chargée d'examiner les abaques établis par M. Albert Gremaud, ingénieur-agronome, pour le calcul des conduites d'eau et de canalisation, a présenté son rapport.

La commission, après avoir comparé les résultats que donnaient ces tableaux graphiques avec ceux des calculs numériques et reconnu la concordance de ces résultats, recommande l'usage de ces abaques pour les avant-projets et comme vérification des calculs. Toutefois, elle propose un complément très utile, soit d'étendre ces abaques à des hauteurs d'eau variables et pour des coefficients de rugosité différents.

M. Gremaud, ingénieur cantonal, président, pour clôturer cette séance, fait circuler une espèce de « machine infernale rudimentaire ». Il s'agit d'un petit canon monté sur un plot en bois, muni de trois roues. Cet objet, trouvé dans le lit de l'Albeuve, près de Gruyères, doit être un piège à renard.

CONCOURS

Monument de Morgarten.

Le jury chargé d'examiner les projets du monument commémoratif de la bataille de Morgarten s'est réuni le 9 mai, à Zoug. Il y avait 44 projets en présence. Les prix suivants ont été décernés :

I^{er} prix : Fr. 2500. Au projet « *Pro patria* ». Architecte : M. Robert Riltmeyer, à Winterthur.

II^e prix : Fr. 1500. Au projet « *Urschweiz* ». MM. Adolphe Meyer, sculpteur, et Jacob Haller, architecte, à Zurich.

III^e prix : Fr. 1000. Au projet « *Trutz* ». Architecte : Jacob Haller, à Zurich.

D'après le règlement du concours, le projet classé en premier rang est adopté pour l'exécution.

Le monument est constitué par une sorte de tour, qui, avec son socle, atteint une hauteur de 23 m. ; il s'harmonise, paraît-il, fort bien avec le paysage des bords du lac d'Aegeri.

Les frais de ce monument s'élèveront à Fr. 70 000 environ, dont Fr. 20 000 ne sont pas encore souscrits.

Musée des Beaux-Arts, à Zurich¹.

Le concours pour le Musée des Beaux-Arts de Zurich a été fermé le 1^{er} mars dernier. 53 projets ont été présentés.

Le jury a décidé, dans ses séances des 9 et 11 mai, de ne pas délivrer de premier prix.

Il a décerné les prix suivants :

II^e prix, ex-æquo : Fr. 2000. Au projet « *Kunstgütterli* ». Architecte : M. Karl Moser, à Baden (Suisse), de la maison Curjel et Moser, à Carlsruhe.

II^e prix, ex-æquo : Fr. 2000. Au projet « *Stein und Bronze* ». Architectes : MM. Heinrich Müller et Rudolf Ludwig, junior, de la maison Ludwig et Ritter, à Thalwil.

III^e prix, ex-æquo : Fr. 2000. Au projet « *Athen* ». Architectes : MM. Pflughard et Häfeli, à Zurich.

III^e prix : Fr. 1000. Au projet « *Lindenhof I* ». Architecte : M. Friedrich Krebs, à Bienne.

Les projets sont exposés jusqu'au 28 mai dans les salles du « *Künstlerhaus* », Thalgasse 5, à Zurich, de 10 à 7 heures.

Nous publierons, dans un prochain numéro, la reproduction des planches principales de ces projets.

¹ Voir *Bulletin Technique*, N° du 25 novembre 1903, page 306.

Pont sur le Rhône, à la Porte du Scex¹.

Le jury du concours pour la reconstruction du pont sur le Rhône, à la Porte du Scex, a classé en premier rang le projet présenté par M. Conrad Zschokke, ingénieur des Ateliers mécaniques de Döttingen. Conformément au programme, ce projet est celui qui sera exécuté. Il prévoit un pont métallique à poutres paraboliques.

¹ Voir *Bulletin Technique*, N° du 10 mars 1904, page 152.

Bâtiment d'école, à Hérisau.

La Chancellerie communale de Hérisau nous communique que la Municipalité de cette ville, après avoir pris connaissance des principes adoptés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes pour les concours publics d'architecture, a procédé de suite au choix des membres du jury, qui n'étaient pas nommés dans le programme, comme le spécifient les principes de la Société.

Ce sont :

MM. les Directeurs des travaux Geiser, à Zurich, et Pfeiffer, à St-Gall ; Vogt, architecte, à Lucerne ; Schaefer, architecte, à Hérisau, et M. le Conseiller municipal P. Meyer, Dr-médecin, président de la commission scolaire, à Hérisau.

Les projets seront exposés publiquement pendant huit jours après le jugement du jury.

Les normes cantonales pour la construction des bâtiments d'école sont les suivantes :

Surface de plancher par élève m² 1,35.

Cube d'air m³ 4 - 4,85.

Hauteur minimum d'étage m. 3,00.

Rapport de la surface des fenêtres à la surface du plancher 1 : 6.

Distance maximum des élèves au tableau m. 7,50.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E². I. L.

Demande d'emploi. (9)

Un jeune ingénieur constructeur, ayant une année de pratique, connaissant les trois langues nationales, demande emploi. Adresser les offres sous E. M. 4, poste restante, Lausanne.